

RAPPORT SUR LE BUDGET 2009 pour la presse

Le budget est un instrument prévisionnel de gestion financière et d'affirmation de la politique communale. Il y a lieu de retenir prioritairement :

AU SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2009 présente un résultat général avec un boni de 666.609,27 €. Ce boni se compose d'une part du boni des exercices antérieurs pour un montant de 415.380,87 € et d'autre part du résultat à l'exercice propre qui est excédentaire pour un montant de 251.228,40 €.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires :

Les dépenses de personnel :

Les **dépenses de personnel** représentent toujours une part prépondérante des dépenses totales du budget (39,40% contre 38,02% en 2008). Ces dépenses passent à 4.479.142,86€ en 2009 contre 4.235.808,25€ en 2008¹, soit une augmentation de 243.334,61€.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants:

- Une indexation des rémunérations de 1% (cette indexation est estimée à 43.274,10 €) ;
- Une allocation de fin d'année sera attribuée au personnel à hauteur de 20% du montant global calculé (+/-25.000€) ;
- Le pécule de vacances a été augmenté pour atteindre 92% des rémunérations du personnel communal ;
- Le départ de 5 membres du personnel. Parmi ceux-ci, nous avons la mise à la retraite de 1 personne. Par contre, côté embauche, un niveau A a été engagé pour le service « égalité des chances », une brigadière mi-temps, deux employés administratifs mi-temps (service population et service développement local) ainsi qu'un ouvrier E1.

Les dépenses de fonctionnement :

Une diminution des dépenses de fonctionnement de 114.172,88€ est enregistrée par rapport à la 3^{ème} modification budgétaire de 2008 : de 1.314.250,78€ en 2008 (11,80% des dépenses totales du budget), elles passent à 1.200.077,90 € en 2009 (10,56% des dépenses totales du budget) et ce malgré l'inscription d'un crédit pour l'organisation des élections régionales de 10.000€. Cette diminution constitue une preuve de gestion rigoureuse. Elle permet de compenser la majeure partie de la hausse des dépenses de transferts.

Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts sont en nette augmentation et passent de 3.762.342,07€ (33,77% des dépenses totales du budget) à 3.881.043,38€ en 2009 (34,14% des dépenses totales du budget), soit 118.701,31 de plus. Les **dépenses de transfert** occupent également une part prépondérante des dépenses totales du budget.

Les principaux postes concernés par cette majoration sont l'augmentation de la contribution aux charges de fonctionnement du CPAS (+ 89.154,48 € par rapport à 2008), de la zone de

¹ après la 3^{ème} modification budgétaire.

police (+ 30.180,02 € par rapport à 2008), et du service incendie (+ 12.255,17 € par rapport à 2008).

La dette

Les dépenses de dette sont en légère diminution (- 37.522,99 €); on passe de 1.828.323,77€ (16,41% des dépenses totales du budget) en 2008 à 1.790.800,78 € en 2009 (15,75% des dépenses totales).

Cette diminution ne doit pas être considérée comme l'indication d'un recours possible à l'emprunt pour financer nos investissements. Il est impératif que la partie non subsidiée de certains investissements doive être financée par des "recettes de ventes". Les terrains réhabilités qui ne sont pas affectés au fonctionnement de la commune doivent donc être vendus afin de dégager les moyens nécessaires aux investissements futurs pour éviter l'augmentation de notre dette.

Le Prélèvement

Les dépenses de Prélèvement de 2009 correspondent au montant prévu pour couvrir dans le futur les pensions des mandataires (16.506,94€).

En ce qui concerne les recettes ordinaires :

Les recettes de prestations

Les recettes de prestations sont en diminution. De 389.439,95 € à la dernière modification budgétaire de 2008, on passe à 369.298,68 € en 2009.

Cette diminution de près de 20.141,27 € s'explique par :

- la suppression de la recette du tri porteur de 3.000 € ;
- la diminution de 5.698,79 € pour les recettes de prestations obtenues des notes de crédit et de ristournes sur les primes d'assurances diverses (RC, vol, incendie, mobilier...) ;
- la diminution de 4.000 € des produits de concessions (cimetière + colombarium) ;
- la diminution également de 4.000 € du produit de la vente de coupes de bois sur pied.

Les recettes de transferts

Au niveau global, les recettes de transferts sont en augmentation de près de 25.000 € (10.700.399,09 € en 2008 pour 10.725.311,88 € en 2009).

Parmi les éléments qui expliquent l'augmentation des recettes, nous avons le fonds des communes qui passe de 2.970.619,13 € en 2008 à 3.031.374,37 € en 2009 (+ 60.754,44 €); la taxe additionnelle au précompte immobilier qui passe de 1.971.333,00 € en 2008 à 2.027.963,50 € en 2009 (+ 56.630,50 €); la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques qui passe de 2.071.981,19 € en 2008 à 2.139.827,45 € en 2009 (+ 67.846,26 €); la compensation pour la suppression de la force motrice Plan MARHALL (+ 99.116,68 €), l'intervention de la RW pour le membre du personnel affecté à la CCAT (+ 24.000€). et la

taxe sur l'enlèvement immondices-résidus ménagers (+144.119,62€ en fonction de l'arrêté coût-vérité de la Région Wallonne).

Les éléments qui explique la diminution des recettes sont entre autres, la suppression de la subvention pour l'égalité des chances (- 10.000 €). En 2009 nous ne bénéficions plus de la récupération de transferts de revenu de l'ICDI (- 274.669,63 €).

Les recettes de dette

Les recettes de dette sont en diminution de 29.641,22€ (473.830,92€ en 2008 pour 444.189,70€ en 2009).

Cette diminution par rapport à 2008 s'explique par la perte d'une partie des dividendes DEXIA et du statu quo des dividendes des participations dans les intercommunales (gaz, électricité).

Les recettes de prélèvement

Les recettes de prélèvement sont en augmentation de 12.000,00€ (68.000,00€ en 2008 pour 80.000,00€ en 2009).

Cette augmentation par rapport à 2008 provient de la reprise de la gestion du complexe sportif Hortent Moraux par la RCA.

AU SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le résultat global (ex 2009 + ex antérieurs) présente un boni de 1.349.209,28 € à l'extraordinaire.

Les investissements s'élèvent en 2009 à 5.116.033,00 €.

Un montant de 3.475.200,00 € sera subsidié et le solde de 1.998.128,96€ qui représente la part assumée par la commune sera financée d'une part par un recours à l'emprunt de 1.198.878,96€ et d'autre part par des recettes de ventes pour 799.250,00 € (terrains industriels à Aiseau ; terrain lieu dit « les respes », le clos de la papinière à Presles et la cure sis rue du faubourg à Aiseau).

Les recettes de ventes permettront de ne pas accroître la dette communale.

EN CONCLUSION

Malgré la crise économique et financière que nous subissons actuellement, et ce, grâce à la gestion budgétaire « en bon père de famille » que nous menons au quotidien, le collège communal présente pour 2009 un budget en boni.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement au sein de l'administration communale font l'objet d'un contrôle interne efficace.

De plus, par notre vision à long terme, nous garantissons, par les investissements requis, le bien-être de la population et la préservation de l'environnement.

Nous envisageons, notamment, l'assainissement et la réhabilitation de 2 sites à réaménager (SAR) ainsi que l'extension de l'école d'Aiseau qui répond ainsi à la demande croissante d'inscription d'élèves dans notre entité. En effet, la capacité actuelle des écoles ne permet plus d'accueillir le nombre d'enfants inscrits.

L'infrastructure de Biométhanisation s'inscrit dans la politique communal de préservation de l'environnement et permettra à l'avenir de limiter la dépendance aux fournisseurs d'énergie.

Le parachèvement du bâtiment du Carabinier à Pont-de-loup et les travaux dans la rue d'Oignies à Aiseau sont la suite des investissements précédemment réalisés et ont pour objectif de finaliser ces projets.

Seul bémol pour le citoyen, suite à l'obligation **légal**e fixée par l'arrêté « coût-vérité » de la Région Wallonne, que l'ensemble des communes doit respecter, la taxe annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers augmente. Elle passe de 35,94€ à 55€ par chef de ménage « isolé » mais celui-ci bénéficie de 10 sacs gratuits. Elle passe de 71,88€ à 110€ par ménage de deux personnes et plus mais celui-ci bénéficie de 20 sacs gratuits.

De plus, par sac supplémentaire, le prix diminuera de 3 cents (de 0,90 €, on passe à 0,87€). Malgré cette augmentation, nous restons parmi les communes les moins chères de la région de Charleroi.

En récompense à leur effort consenti les années précédentes, la population d'Aiseau-Presles sera heureuse d'apprendre que la diminution accordée en 2008 de la taxe communale à l'Impôt des Personnes Physiques sera maintenue au taux de 7,5% pour l'exercice 2009. Les centimes additionnels au PrI sont inchangés et restent dans la norme fixée par la circulaire budgétaire annuelle du ministre en charge des pouvoirs locaux.

Ici encore, grâce à cette diminution d'impôt maintenue en 2009, Aiseau-Presles se situe au dessous du taux moyen de la taxe additionnelle à l'IPP qui est de 7,64% en Wallonie. Notre entité entre dans le peloton des 9 communes de la province du Hainaut -qui en compte 69- qui offre un taux égale ou inférieur à 7,5%.

Le budget 2009 de la commune d'Aiseau-Presles a donc été établi sur base d'une analyse approfondie et concertée des différents postes budgétaires par le collège communal.

Notre gestion efficace garantit la réalisation des missions d'intérêt général de la commune de manière saine et prévoyante tout en veillant aux intérêts des concitoyens.

Dominique GRENIER

Echevin des Finances